

Vos actualités syndicales APTS Laval

BUREAUX SYNDICAUX

Cité de la Santé de Laval

Local : C.SS 21
Téléphone : 450-668-1010 poste : 23840
Télécopieur : 450-975-5027
Horaire: Du lundi au vendredi 8h30 à 16h30

Hôpital juif de réadaptation

Local : B0016
Téléphone : 450-688-9550 poste : 84415

308 boulevard Cartier Ouest

Local : 231
Téléphone (CJ) : 450-933-1505 ou 450-975-4150 poste : 61149
Téléphone (CRDI) : 450-490-1888
Télécopieur : 450-975-0615
Horaire du bureau : lundi au vendredi 8h30 à 16h30

Courriel : laval@aptsq.com

@syndicatAPTSLaval
www.aptsq.com/Laval

À LA UNE

FORMATION SUR LES VACANCES

Avec les choix de vacances qui arrivent à grand pas, votre exécutif vous offre 3 plages horaire pour assister à notre formation sur les vacances via TEAMS. Ce sera la même formation que celle offerte en février 2024.

4 septembre 2024 à 19h00

ID de la réunion : 289 422 290 323

Code secret : CqzbZYB

5 septembre 2024 à 11h30 et 12h30 (2 choix d'heures)

ID de la réunion : 264 988 867 16

Code secret : 5vs4rx

Un petit rappel

→ Vous travaillez dans le secteur du centre jeunesse ou de HJR? Vous souhaitez vous impliquer au sein de votre exécutif local? Soumettez votre candidature pour un de nos 2 postes vacants à l'exécutif. Voir le courriel du 28 août pour plus de détails.

Une situation hors de notre contrôle nous oblige à retarder légèrement l'annonce des gagnantes et gagnants de notre concours.



ÉVÈNEMENT

L'ÉPLUCHETTE DE LA RENTRÉE

MERCREDI 4 SEPT. HJR
JEUDI 5 SEPT. 308 CARTIER
VENDREDI 6 SEPT. CITÉ DE LA SANTÉ

DE 11H30 À 13H30

*MAÏS, CHIPS ET LIQUEURS FOURNIS

CHOIX DE VACANCES

La période de choix de vacances: 31 août au 14 septembre 2024.

Le calendrier de vacances d'hiver couvre la période de la fin du calendrier d'été 2024 au 30 avril 2025.

Vous pouvez appliquer votre ancienneté que sur 1 choix de vacances (si vous placez plus d'une période de vacances il faut identifier à laquelle vous souhaitez exprimer votre ancienneté)

N'oubliez pas que vous avez droit de placer des vacances fractionnées pour compléter les semaines où il y a des congés fériés (mais vous ne pouvez fractionner plus de 5 jours par année)

L'Employeur doit afficher le programme de vacances d'ici le 1er octobre.

Le calcul de l'ancienneté se fait au 30 avril:

- 15 ans de service: 21 jours de vacances
- 16 ans de service: 22 jours de vacances
- 17 ans de service: 23 jours de vacances
- 18 ans de service: 24 jours de vacances
- 19 ans de service: 25 jours de vacances

COMITÉ POSTE

L'affichage des postes par compétences qui a normalement lieu à chaque premier mercredi de chaque mois débutera ce mercredi 28 août 2024.

Si vous désirez appliquer sur un poste, vous pouvez le faire dès maintenant.

Les postes octroyés par ancienneté sont également affichés dès le 28 août 2024.

Votre équipe locale :

